

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119

7 mai 2008

SOMMAIRE

AGT Investissement S.A.	53710	King's Cross Asset Funding 9	53712
Bocampton Immobilière S.A.	53691	Lais S.à r.l.	53674
Denlux S.à r.l.	53666	Leuchtturm Finance S.A.	53684
Eskatos Capital Management	53684	Leuchtturm Finance S.A.	53667
European Seafood 1 S.à r.l.	53711	Liquid Cool S.A.	53679
King's Cross Asset Funding 1	53710	Liquid Cool S.A.	53698
King's Cross Asset Funding 11	53692	Livaco S.A.	53676
King's Cross Asset Funding 12	53692	Luxembourg Aircraft Repair	53708
King's Cross Asset Funding 13	53708	Luxity S.A.	53694
King's Cross Asset Funding 14	53692	Maristeph S.A.	53672
King's Cross Asset Funding 15	53699	McKesson Information Solutions Capital S.à r.l.	53693
King's Cross Asset Funding 16	53676	McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l.	53668
King's Cross Asset Funding 17	53691	McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.	53668
King's Cross Asset Funding 18	53698	McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.	53666
King's Cross Asset Funding 19	53675	McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.	53672
King's Cross Asset Funding 2	53709	Medical Technologies S.A.	53711
King's Cross Asset Funding 20	53675	Mercury Twenty Six Holding S.A.	53667
King's Cross Asset Funding 21	53675	Mortgage Backed Investments S.A.	53711
King's Cross Asset Funding 22	53674	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	53666
King's Cross Asset Funding 24	53674	SDK Luxembourg S. à r. l.	53684
King's Cross Asset Funding 25	53673	S.L.Y.F. S.A.	53680
King's Cross Asset Funding 27	53673	Stadtweg Property	53700
King's Cross Asset Funding 28	53673	Sunline Immo Sàrl	53679
King's Cross Asset Funding 29	53710	TDO Management Company S.A.	53668
King's Cross Asset Funding 3	53698	Ultimo Holding	53666
King's Cross Asset Funding 4	53709		
King's Cross Asset Funding 47	53712		
King's Cross Asset Funding 48	53699		
King's Cross Asset Funding 5	53709		
King's Cross Asset Funding 6	53699		
King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE ...	53708		
King's Cross Asset Funding 8-MAPLE	53693		

Denlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 123.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

B.p. 30, L-6101 Junglinster

Le notaire

Monique GOERES

Référence de publication: 2008050937/231/16.

(080055869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008050953/206/14.

(080056092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008050961/206/13.

(080055918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Ultimo Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 301.850,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.760.

EXTRAIT

En date du 9 octobre 2007, Advent Ultimo (Cayman) Limited a acheté la totalité des parts sociales précédemment détenues par les sociétés suivantes, soit un total de 10.820 parts sociales:

- Advent Central & Eastern Europe III Limited Partnership,
- Advent Central & Eastern Europe III-A Limited Partnership,
- Advent Central & Eastern Europe III-B Limited Partnership,

- Advent Central & Eastern Europe III-C Limited Partnership,
- Advent Central & Eastern Europe III-D Limited Partnership,
- Advent Central & Eastern Europe III-E Limited Partnership,
- Advent Partners ACEE III Limited Partnership,
- Advent Partners III Limited Partnership,
- ACEE III-C Co-Investment Fund Limited Partnership, et
- ACEE III Co-Investment Fund Limited Partnership.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048993/1092/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Mercury Twenty Six Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.737.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Administrateur-délégué, Monsieur Ahmed Mechachti et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

MERCURY TWENTY SIX HOLDING S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048951/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Leuchtturm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.634.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008050880/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008050966/206/14.

(080056037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008050967/206/14.

(080056028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

TDO Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.627.

In the year two thousand and eighth, on the eighteenth day of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "TDO Management Company S.A.", a "société anonyme", which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 04 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1547 on 25 July 2007, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 128.627, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (hereafter referred to as the "Company").

The Meeting is opened with Mr Patrick ZURSTRASSEN, Company Director, residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Ludivine NICOLAÏ, Risk Manager, residing in Luxembourg

The Meeting elects as scrutineer Mrs Agnès LARUELLE, Chief Financial Officer, residing in Eischen, Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company to an extent of FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (400'000.- EUR) by way of the issuance of one forty thousand (40'000) new shares with no par value in order to bring the share capital from its present amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200'000.- EUR) to SIX HUNDRED THOUSAND EURO (600'000.- EUR) divided into sixty-thousand (60'000) registered shares with no par value;

2. Waiver of the preferential subscription right by the existing shareholders to the extent necessary in respect of the new shares to be issued pursuant to the preceding item of the agenda;

3. Acceptance of the subscription of all the new shares by (i) Mr Bernard HERMAN, Company Director, residing at Saint Léger (Belgium), to the extent of five hundred ninety-seven (597) new shares, to be fully paid up in cash; (ii) Mr Richard GODDARD, Company Director, residing at Strassen (Luxembourg), to the extent of thousand five hundred fifty-two (1'552) new shares, to be fully paid up in cash and (iii) "The Directors' Office" a company organized and existing

under Luxembourg law, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to the extent of thirty-seven thousand eight hundred fifty-one (37'851) new shares to be fully paid up in cash.

4. Amendment of article five (5), first paragraph of the Articles of Association in order to reflect such capital increase.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the registered shares representing the total capital amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200'000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the corporate subscribed of the Company by an amount of FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (400'000.- EUR) in order to raise it from its current amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200'000.- EUR) divided into twenty thousand (20'000) registered shares with no par value to an amount of SIX HUNDRED THOUSAND EURO (600'000.- EUR) to be divided into sixty thousand (60'000) shares with no par value by the way of creation and issue of forty thousand (40'000) new additional shares with no par value, each issued new share to be paid fully up in bar.

Second resolution

The present shareholders waive to the extent necessary their preferential subscription right as to the prescribed capital increase and the Meeting acknowledges such waiver.

Third resolution

Subscription and payment

There now appears Mr Patrick ZURSTRASSEN, Company Director, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity duly authorized attorney in fact of:

Mr Bernard HERMAN, Company Director, residing at Saint-Léger (Belgium), pursuant to a proxy dated 13h February 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the members of the Board and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Mr Patrick Zurstrassen prenamed declares subscribing in the name and on behalf of Mr Bernard HERMAN, prenamed, for five hundred ninety-seven (597) new shares, with no par value and to have made full payment in cash for such new issued shares, thus an amount of FIVE THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY EURO (5'970.- EUR).

There now again appears Mr Patrick ZURSTRASSEN, prenamed, acting in his capacity duly authorized attorney in fact of:

Mr Richard GODDARD, Company Director, residing at Strassen, pursuant to a proxy dated 13th February 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the members of the Board and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Mr Zurstrassen prenamed declares subscribing in the name and on behalf of Mr Richard GODDARD, prenamed, for thousand five hundred fifty-two (1'552) new shares, with no par value and to have made full payment in cash for such new issued shares, thus an amount of FIFTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY EURO (15'520.- EUR).

There now appears Mrs Agnès LARUELLE, Chief Financial Officer, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity duly authorized attorney in fact of:

"The Directors' Office" a company organized and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 14th February 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the members of the Board and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Mrs Agnès Laruelle prenamed declares subscribing in the name and on behalf of the company "The Directors' Office", prenamed, for thirty-seven thousand eight hundred fifty-one (37'851) new shares with no par value and to have made full payment in cash for such new issued shares, thus an amount of THREE HUNDRED SEVENTY-EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED TEN EURO (378'510.- EUR).

It results from a bank certificate that the total amount of the contribution in cash being FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (400'000.- EUR) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Fourth resolution

Thereupon, the Meeting resolves to accept said subscription and payment and to issue and allot the forty thousand (40'000) new fully paid-up shares to the three prenamed shareholders.

Fifth resolution

The Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above realized capital increase.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company will have henceforth the following wording:

"The corporate capital is set at six hundred thousand Euro (600'000.- EUR) divided into sixty thousand (60'000) registered shares, without par value, each fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately four thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «TDO Management Company S.A.», une société anonyme, constituée conformément à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1547 du 25 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 128 627 et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (ci-après la «Société»).

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, Administrateur de Société, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Ludivine NICOLAÏ, Risk Manager, demeurant à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Agnès LARUELLE, Chief Financial Officer, demeurant à Eischen, Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) par la création et l'émission de quarante mille (40'000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, afin de le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) à SIX CENT MILLE EUROS (600'000.- EUR) divisé en soixante mille (60'000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

2. Renonciation des anciens actionnaires de la Société dans la mesure possible à leur droit de préférence de souscription quant aux nouvelles actions émises ainsi qu'il est précisé au point précédent de l'ordre du jour.

3. Acceptation de la souscription de toutes les actions nouvelles à émettre par (i) Monsieur Bernard HERMAN, Administrateur de Sociétés, demeurant à Saint Léger (Belgique), à concurrence de cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597) nouvelles actions, toutes à libérer intégralement en numéraire; (ii) Monsieur Richard GODDARD, Administrateur de Sociétés demeurant à Strassen (Luxembourg), à concurrence de mille cinq cent cinquante-deux (1'552) actions nouvelles toutes à libérer intégralement en numéraire; et (iii) «The Directors' Office», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à concurrence de trente-sept mille huit cent cinquante et une (37'851) actions nouvelles et toutes à libérer intégralement en numéraire.

4. Modification correspondante de l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions nominatives représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) divisé en vingt mille (20'000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale à un montant de SIX CENT MILLE EUROS (600'000.- EUR) divisé en soixante mille (60'000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale par la création et l'émission de quarante mille (40'000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, chaque nouvelle action émise à libérer intégralement par des versements en numéraire.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale constate que les actionnaires existants de la Société ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Souscription et libération

Intervient à cet instant Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, Administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Bernard HERMAN, Administrateur de Sociétés, demeurant à Saint-Léger (Belgique),

en vertu d'une procuration lui donnée, le 13 février 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Monsieur Zurstrassen, prénommé, déclare que Monsieur Bernard HERMAN, prénommé, souscrit en sa qualité de souscripteur à cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale et qu'il les a libérées intégralement en numéraire, soit un montant de CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (5'970.- EUR);

Intervient encore Monsieur Zurstrassen, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Richard GODDARD, Administrateur de Sociétés, demeurant à Strassen (Luxembourg),

en vertu d'une procuration lui donnée, le 13 février 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Monsieur Zurstrassen, prénommé, déclare que Monsieur Richard GODDARD, prénommé, souscrit également en sa qualité de souscripteur à mille cinq cent cinquante-deux (1'552) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale et qu'il les a libérées intégralement en numéraire, soit un montant de QUINZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (15'520.- EUR);

Intervient de même Madame Agnès LARUELLE, Chief Financial Officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«The Directors' Office» une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée, le 14 février 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Madame Agnès LARUELLE, prénommée, déclare que la société «The Directors' Office», prénommée, souscrit également en sa qualité de souscripteur à trente-sept mille huit cent cinquante et une (37'851) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale et qu'il les a libérées intégralement en numéraire, soit un montant de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT DIX EUROS (378'510.- EUR).

Il résulte d'une attestation bancaire que la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) est dorénavant à la libre disposition de la Société comme ceci est certifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Par la suite, l'Assemblée décide d'accepter la souscription susmentionnée des quarante mille (40'000) actions nouvelles intégralement libérées à émettre et d'allouer aux actionnaires précités, ainsi que leur libération intégrale.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue.

Par conséquent, l'article 5, alinéa premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent mille Euros (600'000.- EUR) divisé en soixante mille (60'000) actions nominatives sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ quatre mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.ZURSTRASSEN, L.NICOLAÏ, A.LARUELLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 février 2008, Relation: EAL/2008/2609. — Reçu deux mille Euros (400.000,- à 0,5% = 2000.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050616/239/216.

(080055743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008050965/206/14.

(080056056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008050800/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04650. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 28, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.614.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008*

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 28

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050970/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01274. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 27, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.674.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008*

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 27

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050971/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 25, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 122.230.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008*

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 25

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050973/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 24, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 122.237.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 24

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050974/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01254. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Lais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 119.721.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lais

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050975/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01250. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 22, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 118.069.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 22

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050976/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01248. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 118.068.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 21

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050977/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 20, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.883.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 20

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050978/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 19, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.345.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 19

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050979/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 16, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.342.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 16

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050982/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Livaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.140.

In the year two thousand and eight, the twenty-first of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "LIVACO S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 121.140, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2357 on 18 December 2006. The Articles of Incorporation of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1609 on 31 July 2007.

The Meeting is opened with Mr Adrien COLOUMBEL, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Aline BARRAS, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Romain THILLENS, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company to an extent of one hundred forty-three thousand nine hundred eighty euro twenty cents (EUR 143,980.20) by way of the issuance of thirty six thousand nine hundred eighteen (36,918) new shares in order to bring the share capital from its present amount of thirty nine thousand euro (EUR 39,000.-) to one hundred eighty-two thousand nine hundred eighty euro twenty cents (EUR 182,980.20) divided into forty-six thousand nine hundred eighteen (46,918) shares with a nominal value of three Euro ninety cents (EUR 3.90);
2. Acceptance of the subscription of all the new shares as follows:

Shareholders	Number of Shares
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	4,102
Sirt Immobiliare Srl	4,102
Romano Organizzazione Srl	4,102
ArbaV Società Semplice	12,306
Golden Summit Investment Ltd	12,306
TOTAL	36,918

3. Amendment of article 5 of the Articles of Association in order to reflect such capital increase;

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies

and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital amount are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the corporate subscribed of the Company by an amount of one hundred forty three thousand nine hundred eighty Euro twenty cents (EUR 143,980.20) in order to raise it from its current amount of thirty nine thousand Euro (EUR 39,000.00) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of three Euros ninety cents (EUR 3.90) to an amount of one hundred eighty two thousand nine hundred eighty Euro twenty cents (EUR 182,980.20) by the creation and issue of thirty six thousand nine hundred eighteen (36,918) new shares with a par value of three Euro ninety cents (EUR 3.90) each.

Second resolution

The thirty six thousand nine hundred eighteen (36,918) new shares are subscribed by the existing shareholders as follows:

Shareholders	Number of Shares
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	4,102
Sirt Immobiliare Srl	4,102
Romano Organizzazione Srl	4,102
ArbaV Società Semplice	12,306
Golden Summit Investment Ltd	12,306
TOTAL	36,918

The amount of one hundred forty three thousand nine hundred eighty Euro twenty cents (EUR 143,980.20) is paid-in in cash by the prenamed shareholders accordingly to their subscription and will be entirely allocated to the share capital.

The undersigned notary expressly states that the amount of one hundred forty three thousand nine hundred eighty Euro twenty cents (EUR 143,980.20) is at the disposal of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above realized capital increase.

Consequently, article 5 of the articles of incorporation of the Company will have henceforth the following wording:

"The subscribed capital of the Company is set at one hundred eighty two thousand nine hundred eighty Euro twenty cents (EUR 182,980.20) divided into forty-six thousand nine hundred eighteen (46,918) shares (each a "Share") with a par value of three euro ninety cents (EUR 3.90) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "LIVACO S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 121.140, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2357 du 18 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés

en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1609 du 31 juillet 2007.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Adrien COLOUMBEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aline BARRAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain THILLENS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingts euros vingt cents (EUR 143.980,20) par la création et l'émission de trente-six mille neuf cent dix-huit (36.918) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) à cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt euros vingt cents (EUR 182.980,20) divisé en quarante-six mille neuf cent dix-huit (46.918) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) chacune.

2. Acceptation de la souscription de 36.918 actions nouvelles comme suit:

Actionnaires	Actions
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	4.102
Sirt Immobiliare Srl	4.102
Romano Organizzazione Srl	4.102
ArbaV Società Semplice	12.306
Golden Summit Investment Ltd	12.306
TOTAL	36.918

3. Modification correspondante de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingts euros vingt cents (EUR 143.980,20) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) chacune à un montant de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingts euros vingt cents (EUR 182.980,20) par l'émission de trente-six mille neuf cent dix-huit (36.918) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) chacune.

Deuxième résolution

Les trente-six mille neuf cent dix-huit (36.918) actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

Actionnaires	Actions
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	4.102
Sirt Immobiliare Srl	4.102
Romano Organizzazione Srl	4.102
ArbaV Società Semplice	12.306
Golden Summit Investment Ltd	12.306
TOTAL	36.918

Le montant de cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingts euros vingt cents (EUR 143.980,20) est libéré en numéraire par les actionnaires prénommés conformément à leur souscription et sera entièrement alloué au capital social.

Le notaire soussigné constate expressément que le montant de cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingts euros vingt cents (EUR 143.980,20) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue.

Par conséquent, l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt euros vingt cents (EUR 182.980,20) divisé en quarante-six mille neuf cent dix-huit (46.918) actions (chacune une "Action") avec une valeur unitaire de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) par Action."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ trois mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COLOUMBEL, A. BARRAS, R. THILLENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 février 2008. Relation: EAL/2008/2625. — Reçu sept cent dix-neuf Euros quatre-vingt-dix cents (143.980,20 à 0,5% = 719,90 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050617/239/171.

(080055768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Liquid Cool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.814.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Monsieur PHONG Arthur.

Référence de publication: 2008051050/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Sunline Immo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 118.658.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de notre démission de nos fonctions de gérant de la société SUNLINE IMMO SARL, ceci avec effet immédiat à compter du jour de la présente.

Luxembourg, le 3/12/2007.

P. IMMO-CONCEPT SARL

P. DALL'ASPARAGO

Signatures

Référence de publication: 2008051176/1268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

S.L.Y.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.750.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE HUIT, LE ONZE MARS

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) "L Capital 2, FCPR", un fonds commun de placement à risques régi par le droit français, représentée par sa société de gestion "L Capital Management", une société par actions simplifiée régi par le droit français, ayant son siège social au 22, avenue Montaigne, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro B 433.485.596 au registre du commerce et des sociétés de Paris, elle-même représentée par Monsieur Yves FOURCHY, directeur général, demeurant professionnellement à Paris, 18, rue François 1^{er}.

2) Massimo Longoni, né le 06 décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L.2526 Luxembourg,

Les comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de S.L.Y.F. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société en particulier pourra détenir des actions et acter en qualité d'actionnaire commandité d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, qui à son tour aura pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangers.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

D'une manière générale la société pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à £ 200.000 (deux cent mille GBP), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de £ 1 (une GBP) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à £ 1.000.000,- (un million de GBP), représenté par 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de £ 1 (une GBP) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 mars 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Une décision à la majorité simple du Conseil est toutefois requise pour toutes opérations d'investissements allant jusqu'à £ 1.000.000 (un million de GBP).

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si au moins plus de la moitié de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de mail, télécopie, ou toute autre moyen de transmission, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations d'investissements supérieures à £ 1.000.000,- (un million de GBP), qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des exprimées.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} vendredi du mois de juin 2009 à 17.00. heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

	Actions
1. L.Capital 2 F.C.P.R., cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf actions	199.999
2. Massimo Longoni, une action	<u>1</u>
total: deux cent mille actions	<u>200.000</u>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de £ 200.000 (deux cent mille GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 3.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimo Longoni, né le 06 décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L.2526, Luxembourg;

- Monsieur Yves Fourchy, administrateur de sociétés, né à Celles sur Plaine (Vosges), France, le 6 août 1946, résident au 18, rue François 1^{er}, 75008 Paris, France;

- Monsieur Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 9, rue sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Madame Sylvie COLA, née le 13 mai 1967 à F-Hayange, employée privée, demeurant professionnellement au 73, côte d'Eich, L.1450 Luxembourg;

- Monsieur Eduardo Salvador Velasco, né le 19 avril 1973 à Guadalajara Jalisco, Mexico, administrateur de sociétés, demeurant au 18, rue François 1^{er}, 75008 Paris, France;

Monsieur Massimo Longoni, pre-qualifié est nommé président du conseil d'administration et, conformément aux prescriptions de l'article 12, Monsieur Massimo Longoni et Monsieur Yves Fourchy sont nommés administrateurs délégués de la société.

Le mandat des administrateurs est fixé à TROIS ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

3. Monsieur Marcel STEPHANY, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, demeurant au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268, Béréldange, est désigné comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à TROIS ans terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

4. Le siège de la société est fixé au 73, côte d'Eich à L-1450, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. FOURCHY, M. LONGONI, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 mars 2008, LAC/2008/11498. — Reçu mille trois cent sept Euros virgule quatre-vingt-seize Cents (EUR 1.307,96.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008050705/208/228.

(080056156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

SDK Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050911/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02743. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Leuchtturm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.634.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008050879/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Eskatos Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.737.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Katarsis Capital Advisors S.A., a public limited liability company (società anonima) with registered office at 4a, Via Molinazzo, CH-6906 Lugano, incorporated under the laws of Switzerland (Canton Ticino) and registered with the trade register of Ticino under the number CH-501.3.009.918-9,

here represented by Maître Arne Bolch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 March 2008 in Lugano.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of Eskatos Capital Management (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may, in particular, act as the general partner (*associé gérant commandité*) of Eskatos, an investment company with variable capital - specialised investment fund (*société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé*) subject to the act of 13 February 2007 under the form of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*).

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty five (125) shares of one hundred euro (EUR 100) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a board of managers (the Board) of no less than two (2) members.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board.

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signatures of the chairman and any other member of the Board. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one member of the Board, whose signature legally commits the Company.

The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a member of the Board or not, for the purposes of performing specific functions defined by the Board.

Subject to the approval of the Board, a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint a chairman among its members. The chairman will preside at the meeting of the board of managers. The board of managers may choose a secretary who need not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings and of the resolutions to be passed by the board of managers. The board of managers may appoint a general manager who need not to be a manager and who will be in charge of the day-to-day management of the Company.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

Katarsis Capital Advisors S.A.: one hundred and twenty five (125) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Alberto Minali, born on 24 August 1965 in Verona (Italy) and residing at 16, Via Amanti, I - 37121 Verona (Italy);
- Marco Capello, born on 12 August 1969 in Peveragno (Italy) and residing at 7, Pelham Place, SW7 2NQ London, London (United Kingdom) and
- Paul Guillaume, born on 10 February 1959 in Luxembourg (Luxembourg) and residing at 10, rue de Forêt, L-7227 Bereldange (Luxembourg).

2. KPMG, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as been appointed as the external auditor of the Company;

3. the registered office is established at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Katarsis Capital Advisors S.A., une société anonyme (società anonima) de droit suisse (Canton du Tessin), avec siège social à 4a, Via Molinazzo, CH-6906 Lugano enregistrée auprès du registre de commerce du Tessin sous le numéro CH-501.3.009.918-9,

ici représentée par Maître Arne Bolch, avocat, résident à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2008 à Lugano.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Eskatos Capital Management (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de Eskatos, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 février 2007 sous forme d'une société en commandite par actions.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales à cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins deux (2) membres.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la compétence du Conseil.

Envers des tiers, la Société s'engage en toutes circonstances par la signature conjointe du président et d'un autre gérant du conseil. Dans ses relations courantes avec l'administration publique, la Société est valablement représentée par un gérant, dont la signature engage légalement la Société.

Le Conseil peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gérance et des affaires quotidiennes de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à désigner une personne, membre du Conseil ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.

Sous réserve de l'accord du Conseil, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera la réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut choisir un secrétaire qui sera ou non gérant et qui tiendra les minutes de l'assemblée et des résolutions adoptées par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut désigner un administrateur général qui sera ou non gérant et qui sera responsable de la gestion quotidienne de la Société.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence télépho-

nique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les statuts ont été déterminés et les parts ont été souscrites comme suit:

Katarsis Capital Advisors: cent vingt cinq (125) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Alberto Minali, né le 24 août 1965 à Vérone (Italie) et demeurant au 16, Via Amanti, I-37121 Vérone (Italie);
 - Marco Capello, né le 12 août 1969 à Peveragno (Italie) et demeurant au 7, Pelham Place, SW7 2NQ London, Londres (Royaume-Uni) et
 - Paul Guillaume, né le 10 février 1959 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant au 10, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange (Luxembourg).

2. KPMG, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises de la Société;

3. le siège social de la société est établi au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BOLCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12166. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50 EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050678/242/375.

(080055937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Bocampton Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.747.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 février 2008 que:

- Madame Joséphine Antoinette SPANPINATO, demeurant à F-06400 Cannes, 3, boulevard d'Alsace, a été nommée au poste d'administrateur de la société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051036/1161/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 17, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.343.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 17

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050981/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 14, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.441.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 14

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050984/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 12, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.398.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 12

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050985/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 11, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.397.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 11

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050986/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 8-MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.295.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 8-MAPLE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050989/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

—
L'an deux mille huit, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Decker Paul, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A COMPARU:

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social actuellement à L-8080 Bertrange, L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon,

représentée par Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2008 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que McKesson Information Solutions Finance S.à r.l. est l'associée unique de McKesson Information Solutions Capital S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 85.933,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 775 du 22 mai 2002

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Transfert du siège social avec effet immédiat vers L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

En conséquence modification du premier paragraphe de l'article 5, des statuts, dans sa version anglaise, qui aura désormais la teneur suivante:

- dans sa version anglaise

«The registered office is established in Strassen»

- dans sa version française
«Le siège social est établi à Strassen».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALENTIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, Relation: LAC/2008/11381. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008050732/206/44.

(080056014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Luxity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.719.

STATUTS

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EUROSAT S.à r.l", avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jacques NIEDERCORN, administrateur de société, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par la présente:

Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "LUXITY S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 18.15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Titre V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société à responsabilité limitée "EUROSAT S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le prédit comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jacques NIEDERCORN, administrateur de société, né à Thionville (France), le 2 août 1951, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II, président du conseil d'administration;
 - b) Madame Blandine LUNG, sans état particulier, née à Moyen-Moutiers (France), le 4 octobre 1953, épouse de Monsieur Jacques NIEDERCORN, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II; et
 - c) Madame Nicole VUILLEMIN, employée privée, née à Thionville, (France), le 19 juillet 1952, demeurant à L-2533 Luxembourg, 42, rue de la Semois.
- 3.- La société à responsabilité limitée "INTERAUDIT", avec siège sociale à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.501, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
- 4.- Le siège social est établi à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NIEDERCORN, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2008, Relation GRE/2008/1589. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,5% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

G. SCHLINK.

Référence de publication: 2008050753/231/212.

(080055657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.394.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 3

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050994/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Liquid Cool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.814.

Nous vous prions de bien vouloir accepter notre démission avec effet immédiat de la fonction de commissaire au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

ARTEFACTO S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008051051/1123/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 18, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.344.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 18

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050980/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 15, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.015.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 15

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050983/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 48, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.402.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 48

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050969/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.191.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 6

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050991/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Stadtweg Property, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.733.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-six day of March,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Custom House Capital Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 269794.

Here represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - name - purpose - duration - registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Stadtweg Property.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to enter into any financial commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad and perform all operations relating to real estate properties, including investing or acquiring directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 500 (five hundred) shares without mention of value, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the par value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the par value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any type A manager or the joint signature of a type A manager and a type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved..

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of May or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - balance sheet - profits - audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2008.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - payment

All the 500 (five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Custom House Capital Limited, named above, and fully paid up in cash, therefore the total amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1.800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in Dublin, Ireland; and

Mr. Harry Cassidy, born on 05 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing in Dublin, Ireland; are each appointed as type A manager for an undetermined duration.

2) Ms. Claudine Schinker, born on 31 March 1964 in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B manager for an undetermined duration.

3) The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Custom House Capital Limited, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 269794.

Ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Stadtweg Property.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, acquérir et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris en investissant ou en acquérant directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales sans mention de valeur, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique. Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence au pair comptable de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur au pair comptable des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;

- les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants de type A ou par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de mai ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - comptes sociaux - profits - audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2008.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - paiement

L'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Custom House Capital Limited, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 (douze mille cinq cents euro) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 1.800.-.

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant à Dublin, Irlande; et M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à Dublin, Irlande; sont chacun nommés gérant de type A pour une durée indéterminée;
- 2) Mme Claudine Schinker née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; est nommée gérante de type B pour une période indéterminée;
- 3) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008, Relation: LAC/2008/13381. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

(0,50% = 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050700/242/434.

(080055895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 13, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.440.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 13

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050997/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Luxembourg Aircraft Repair, Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.878.

En date du 12 septembre 2005, le Réviseur de la Société, AUTONOME DE REVISION, a transféré son siège social du 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg au

- 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Luxembourg Aircraft Repair

Signature

Référence de publication: 2008051037/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.296.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050990/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.962.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 5

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050992/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.395.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 4

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050993/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.393.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 2

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050995/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.392.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 1

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050996/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 29, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.028.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 29

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050998/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

AGT Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.410.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Messieurs Serge Tabery, Grégory Guissard et Mademoiselle Estelle Matera.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050999/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Mortgage Backed Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.586.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 21 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Mortgage Backed Investments S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008051034/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02585. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

European Seafood 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.880.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.324.

Par contrat de cession daté du 14 janvier 2008, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 22 janvier 2008, M. Paolo Codazzi, citoyen italien de résidence au 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris (France), a cédé 20 parts sociales de la société European Seafood 1 S.à.r.l. à la société dénommée LB MVB Holdings Ltd, ayant son siège social à c/o walker SPV Limited, P.O. Box 908 GT, Georges Town Grand Cayman, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN SEAFOOD 1 S.à.r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2008051048/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Medical Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.232.

Extrait de procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 28 mars 2008

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Ingrid Lafond, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Monsieur Serge Tabery, Monsieur Grégory Guissard et Mademoiselle Ingrid Lafond.

Extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051000/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.494.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 9
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008050988/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 47, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.394.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 47
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008051091/7241/16.

(080055677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.
